

Conseil Municipal **Séance du 1^{er} septembre 2014**

L'an deux mil quatorze, le premier septembre à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Johan DENIAUX, Maire.

Présents : DENIAUX J., SALLEY P., FEUARDANT-LEFEVRE M., COCU D., LEFEVRE Y., GUENARD C., LE CALVEZ A., MOUNIER M., ROBERT A., MAHIEU A., LAGALLE S.,

Absents excusés : LE BIEZ Franck. Emmanuelle BESSELIEVRE.

Pouvoirs : Elisabeth CHARLES à Stéphane LAGALLE. Anne-Sophie HUE à Johan DENIAUX.

Mme Myriam FEUARDANT-LEFEVRE désignée conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes, remplit les fonctions de secrétaire.

Lecture du compte-rendu de la réunion précédente :

Le compte rendu de la séance du 2 juillet 2014 est lu et approuvé à l'unanimité.

Communications diverses :

Courriers reçus en mairie :

- Information du Lieutenant Benoît MOUCHEL : journée « Porte Ouverte » le samedi 20 septembre 2014 au Centre de Secours des Pieux. Au programme : différentes manœuvres, visite du Centre, invitation aux gestes de 1^{er} secours, concours de dessin pour les 3-10 ans, restauration possible sur place.
- Invitation à une réunion de présentation de MANCHE NUMÉRIQUE le jeudi 11 septembre à 20h 30 à Valognes. Alain ROBERT et Daniel COCU y participeront.
- Courrier de M. le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Manche nommant les commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs de Saint Germain Le Gaillard parmi la liste proposée par le conseil municipal (6 titulaires et 6 suppléants).
- Mail d'invitation du Lieutenant DELACHE et du Major RENARD commandant la Brigade des Pieux à une réunion d'information le mardi 30 septembre à 18h à la salle de la Communauté de Communes afin de présenter le fonctionnement de la gendarmerie et de faire le point sur l'année 2013/2014 sur la délinquance judiciaire et routière.
- Courrier reçu du SDEM (Syndicat Départemental d'Energies de la Manche) pour informer le maire des travaux d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques: route du Poteau Bleu, rue de l'Église, route du Vrétot, route de Grosville. L'estimation du coût global des travaux est de 270 000 €.
- Message transmis par la CCP du SMCT (Syndicat Mixte Cotentin Traitement) ayant en charge nos déchets, informant que des conteneurs spécifiques aux textiles peuvent être mis en place par le Relais Enfant dans les communes intéressées. Les conseillers décident d'attendre la réalisation de l'aménagement du bourg pour prendre une décision.

Rentrée scolaire 2014/2015 :

M. le Maire informe le conseil que lors de travaux à l'école maternelle de Pierreville, la CCP ayant décidé la rénovation des murs et des sols de la classe de petite section, des traces d'infiltration ont été décelés dans le carrelage ainsi que des traces de champignon lignivore sous les revêtements muraux de la salle de classe.

Compte tenu des délais de procédures en terme de marchés publics et des diagnostics en cours, les travaux à effectuer dépasseront largement la rentrée scolaire (début 2015).

En conséquence la rentrée scolaire de la classe maternelle se fera dans les locaux de l'école primaire qui viennent d'être adaptés pour accueillir les élèves de petite section. Des modulaires ont été installés sur le plateau scolaire pour accueillir la classe CE et la salle d'activités.

Conteneurs à ordures ménagères :

M ; Alain ROBERT soulève le problème du dépôt anarchique de déchets auprès des conteneurs (cartons, cageots, bouteilles) Il est décidé de réaliser un affichage d'avertissement à l'attention des usagers.

ORDRE DU JOUR :

Indemnités de conseil du Receveur Municipal

M. le Maire informe le conseil qu'il convient de reprendre une délibération, suite aux élections municipales, au sujet de l'indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor exerçant les fonctions de Receveur Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **décide** :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Mme Sandrine ACCOSSATO, Receveur Municipal,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Garderie périscolaire

La question a été évoquée, suite à une réunion avec Pierreville et Le Rozel, de la mise en place d'une garderie le mercredi matin et le mercredi midi de 12h à 12h 30 en raison de la mise en place des TAP,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide** à l'unanimité de mettre en place une garderie périscolaire le mercredi matin avec le même horaire que les autres jours de la semaine soit de 7h à 8h 30 et **décide** d'attendre 2 semaines après la rentrée scolaire afin d'en évaluer les besoins réels pour la mise en place de celle du midi.

Temps partiel

M. le Maire informe le conseil qu'il a reçu, fin août, une demande d'autorisation à exercer ses fonctions à temps partiel de la secrétaire de mairie.

Il rappelle qu'il appartient au conseil, après avis du Comité Technique Paritaire du Centre De Gestion de la Manche, d'ouvrir la possibilité d'exercice du temps partiel pour les agents titulaires et non titulaires à temps complet dans la collectivité.

Il appartient au Maire ensuite d'accorder les autorisations individuelles par Arrêté Municipal, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services.

Les conseillers municipaux **décident** à l'unanimité de solliciter l'avis du CTP afin de pouvoir délibérer ensuite sur l'institution du temps partiel à compter du 1^{er} novembre 2014 sur la collectivité de Saint Germain Le Gaillard.

Création d'un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe

Afin que le travail du secrétariat de mairie continue à être assuré à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2014, et dans la mesure où le CTP donne un avis favorable à l'institution du temps partiel, le Maire propose au conseil la création d'un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe à temps non complet soit 17h 30mn/35h hebdomadaires. (Une personne serait nommée ensuite sur le poste par Arrêté du Maire).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **donne** un accord de principe à la création du poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe à temps non complet soit : 17h 30mn hebdomadaires afin que le délai de 2 mois de déclaration de création de poste avant la nomination puisse être respecté.

QUESTIONS DIVERSES

- Alain MAHIEU signale un problème d'écoulement d'eau dans les creux du village de Fritot. L'eau ne s'écoule plus et arrive sur la route. Un contact va être pris auprès de la CCP pour aller voir le problème sur place.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 1^{er} octobre 2014.

FIN DE SÉANCE